



Résolution 448 (1970)¹

Réponse au onzième rapport d'activité de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Remerciant le Conseil de l'O.C.D.E. de lui avoir transmis le 11e rapport d'activité de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire (A.E.E.N.) ;
2. Consciente du succès du Projet commun de réacteur nucléaire "Dragon" et du fait que l'adoption commerciale des réacteurs à haute température avec refroidissement au gaz du type "Dragon" suppose des connaissances expérimentales plus approfondies, approuve la décision récente de prolonger le Projet "Dragon" de trois années encore, jusqu'en mars 1973 ;
3. Egalement consciente de la grande valeur que possède le Projet commun de réacteur nucléaire de Halden comme banc d'essai permettant aux membres de procéder à des expériences pratiques consistant à comparer les résultats obtenus avec tels ou tels éléments et montages de combustibles dans différents types de réacteurs à eau, se félicite de voir prolonger le Projet de trois ans, soit jusqu'en décembre 1972 ;
4. Notant que, selon les estimations actuelles, les opérations et l'exécution du programme de recherche industrielle de l'usine de la Société Eurochemic entraîneront, de 1970 à 1974, un déficit de quelque 3,5 millions de dollars américains par an, estime que, même si ces dépenses peuvent aujourd'hui se justifier, les membres de l'A.E.E.N. devraient échanger des informations sur leur capacité actuelle de retraitement et sur leurs plans de développement de cette capacité,
5. Exprime l'espoir de voir désormais l'A.E.E.N. se pencher sur le problème d'ensemble de l'évacuation des déchets radioactifs en Europe de l'Ouest, en tenant compte de la nécessité d'éviter une pollution inutile de l'environnement ;
6. Prend acte du fait que la production concurrentielle d'énergie électrique d'origine nucléaire a progressé moins rapidement qu'il n'avait été prévu il y a quelques années, mais estime que, bien qu'aucune centrale nucléaire en activité ou en construction en Europe occidentale ne puisse arriver à concurrencer les centrales classiques les plus récentes et les plus rentables fonctionnant au mazout détaxé aux prix actuellement pratiqués, il convient néanmoins d'encourager la poursuite de la construction de centrales nucléaires, en raison des besoins à venir.

1. Discussion par l'Assemblée le 23 avril 1970 (9e séance) (voir [Doc. 27 39](#)[Doc. 27 39](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 23 avril 1970 (9e séance).

